

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TÉLÉPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...

Le « Journal Officiel » étant, à coup sûr, le plus sérieux des journaux, rapport qui publiant les lois et décrets. Comme personne n'est censé ignorer la « Loi », allez dans vous les fourrer tertius dans le ciboulot... et d'abord commencer par les comprendre !

Le J. O., du 27 avril dernier, avait publié le décret suivant :

« Le Président de la République française,

Vu l'article 56 de la loi du 28 février 1933 ;

Vu l'article 7 de la loi du 31 décembre 1936 portant fixation du budget général de l'exercice 1937 ;

Vu les décrets du 6 novembre 1936 et du 11 février 1937... et patati et patata,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — La note figurant au tableau annexé à l'article 1^{er} du décret du 6 novembre 1936, modifié par l'article 1^{er} du décret du 11 février 1937, est complétée ainsi qu'il suit :

« Toutefois, pour les importations effectuées antérieurement à l'insertion au Journal Officiel du décret du 11 février 1937, bénéficieront également de l'exemption les œufs pesant moins de 55 grammes par unité, même s'ils n'ont pas été importés en caisses standard du modèle prévu par l'alinéa précédent ».

ART. 2. — Le président du conseil, le ministre de l'économie nationale, le ministre de l'agriculture, le ministre du commerce, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et le ministre des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 avril 1937.
ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :
Le président du conseil,
LÉON BLUM.

Le ministre de l'économie nationale,
CHARLES SPINASSE,
etc., etc., etc.

A présent, nous v'là fixé sur les œufs de 54 grammes. C'est clair comme de l'eau de roches et dame, tamps si que vous n'avez point compris...

N'allez point croire que c'est du chinois, ou de la mise en boîtes, pisque l'étant point parlé des jaunes, comme c'est qu'on en envoyait de Chine, pour faire des gateauseries et des pâtes aux œufs.

J'on guère en la curiosité, ni le temps, de rechercher les décrets du 6 novembre 1936, du 11 février 1937, ni même l'article 56 de la loi du 28 février 1933 pour voir de quoi qu'il en retourne... Mais ce qu'étant ben certain, c'est qu'avant le Président du Conseil, les Ministres de l'Economie nationale, de l'Agriculture, du Commerce, des Affaires Etrangères, des Finances et des Colonies, comme rapporteurs pour « l'exemption des œufs de moins de 55 grammes, importés en caisses standards, du modèle prévu par l'alinéa précédent » — Qué-saco ? qui diraient à Marseille.

Et on croie que nos Minisres ne pensant qu'à l'assiette au beurre ! Y n'ayant point oublié les œufs — étrangers — pour faire une omelette !

maître Jeannot

Les Hannetons

L'agriculture est en butte à certains ennemis contre lesquels il est souvent difficile de se défendre. Les hannetons sont du nombre. En effet, cet insecte est bien l'un des pires ennemis du cultivateur et celui-ci n'apportera jamais assez de soins à poursuivre sa destruction, soit à l'état de larve, soit à l'état d'insecte parfait.

La durée du hanneton est de trois années. Pendant la première, alors qu'il existe à l'état de larve, on désigne, suivant les contrées, sous les noms de ver blanc, ver de jardin, man meunier et engraisse-poule, il est peu dangereux, mais au printemps de la seconde année, cette larve s'attaque aux racines des légumineuses, des céréales, et à mesure que la force lui vient, aux racines des arbres fruitiers et à la vigne.

L'automne venu, les vers rentrent dans le sol d'où ils sortent, à la belle saison, transformés en insectes parfaits. Ils dépouillent alors les arbres de leurs feuilles.

Voyons donc quels sont les moyens propres à assurer la destruction des hannetons ou de leurs larves. Nous parlerons d'abord de celles-ci et nous les prendrons à leur origine.

Il n'est guère de remède pratique propre à réduire les vers blancs. L'épandage du sulfure de carbone au moyen du pal injecteur offre certainement un réel avantage, mais il ne saurait être cependant appliqué que dans les pépinières ou dans la culture maraîchère, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'opérer sur une petite surface. Sur une grande exploitation, ce procédé est infiniment trop coûteux.

Si l'on tient cependant à l'employer, nous indiquerons qu'il faut doses prudemment le sulfure, suivant la nature des plantes et leur développement.

Pour les plantes herbacées et les vignes, il ne faut pas dépasser vingt à vingt-cinq grammes par mètre carré, tandis que les pépinières d'arbres peuvent supporter davantage et que les terres incultes peuvent, sans inconvénient, en recevoir des doses élevées. On donnera les injections à une profondeur de quinze à vingt centimètres en tous les sens. On aura eu soin de n'effectuer aucune façon culturale dans le sol pendant au moins les deux semaines précédentes.

Un professeur d'agriculture, M. Audouin, recommande l'emploi de la naphthaline brute, à raison de trois à quatre cents kilos à l'hectare. Cette substance aurait pour effet d'éloigner les femelles en voie de chercher le point favorable pour effectuer leur ponte. On opère le mélange avec trois fois le volume de terre sèche et on répand en couverture. Ce procédé, s'il est apte à débarrasser une propriété, offre le grave désagrément de ne pas détruire les insectes au ravage desquels les voisins sont toujours exposés et qui peuvent réparaître plus tard.

Enfin, quand nous aurons rappelé pour mémoire le moyen découvert par M. Le Moult, et qui consiste à inoculer aux hannetons et aux larves le champignon parasite *botrytis tenella*, qui n'a pas toujours réalisé les espérances qu'on avait réalisées sur lui, il ne restera plus qu'à indiquer l'emploi de l'acide sulfhydrique préconisé par M. Pille et qui a donné d'assez bons résultats.

Mais tous ces procédés sont loin d'être infallibles et, au lieu de porter tous les efforts sur le ver blanc, il est de beaucoup préférable de s'attaquer surtout aux insectes achevés, c'est-à-dire aux hannetons. On obtiendra ainsi un double résultat : d'une part, on détruira les récoltes contre les attaques immédiates de cet insecte et, d'autre part, on préviendra la ponte des larves.

Le moyen à employer est fort simple : c'est celui connu sous le nom de hannetonage. Autant que possible dès l'apparition des hannetons, afin que les femelles n'aient pas eu le temps de pondre leurs œufs, on se rend aux champs de bonne heure.

En 2^e PAGE :

La Liste des Maisons
de Commerce

accordant des Remises
à nos Adhérents



L'EXPOSITION 1937 : Un arrêté a fixé au 25 mai la date d'ouverture de l'Exposition internationale de Paris et au 25 novembre la clôture de cette manifestation.

LUTTE CHIMIQUE : Des Journées de « Lutte chimique contre les Ennemis des Cultures » se tiendront du 19 au 25 mai, à Paris, 28 bis, rue Saint-Dominique. Elles sont organisées par la Société d'Agriculture, d'Industrie, de Commerce et d'Entomologie Agricole de France.

EN ALGERIE : Après de sérieux débats, on s'est remis à cultiver le cotonnier. Près de 300 hectares ont été plantés en 1936, avec des variétés américaines très précoces. On évalue la récolte à 2.500 quintaux de coton brut, mais les graines récoltées permettraient d'étendre cette culture en 1937.

A LA HAYE se tiendra, du 16 au 23 juin 1937, le 17^e Congrès International d'Agriculture, sous les auspices de la Section Néerlandaise de la Commission Internationale d'Agriculture.

LA CALIFORNIE a produit en 1935 environ 1.060.000 tonnes de raisin frais destiné au séchage tandis que les prévisions pour la campagne en cours font ressortir une production de 757.000 tonnes.

Ecoles d'Agriculture

Alors qu'en France, nous ne possédons qu'environ 70 écoles d'agriculture, tant officielles que privées, avec 2.500 élèves, et environ 500 cours post-scolaires avec 10.000 élèves, l'Allemagne compte plus de 1.700 écoles, avec plus de 70.000 élèves.

La Belgique compte 8.000 cours post-scolaires, avec plus de 35.000 auditeurs ; le Danemark, 95 écoles, avec 10.000 élèves, et 120 cours avec 11.000 auditeurs.

Pour la revalorisation du Bois, pour la sauvegarde de la Forêt française

Parmi tous les produits du sol, le bois a toujours été le parent pauvre.

Il y a quelques mois à peine, le bois d'œuvre sur pied, chêne ou sapin, était tombé aux environs du coefficient 2 d'avant guerre. Le prix maritime valait en francs-papier ce qu'il avait valu en francs-or en 1913. Quant au bois de chauffage, en dehors de certaines régions privilégiées, comme nos provinces de l'Est, il ne trouve plus d'acheteurs. Le charbon de terre, l'essence, l'électricité, le gaz butane, le mazout, l'ont peu à peu supplanté.

Il faut réagir, il faut aider tous ceux qui regrettent la disparition du bois : les architectes qui s'élèvent contre l'abus du métal et du ciment armé dans la construction, les boulangers qu'éprouvent les inconvénients du mazout dans la cuisson du pain, les ruraux qui réclament la mise au point d'appareils de chauffage au bois.

Il faut trouver en même temps de nouveaux débouchés et, pour cela, il faut que les producteurs s'organisent.

La forêt est l'une de nos principales richesses nationales. Elle couvre plus de dix millions d'hectares de notre territoire, dont les 2/3 appartiennent à des particuliers et le 1/4 aux communes. Il y a en France plus d'un million et demi de propriétaires de bois, sans compter les plus importants de l'Etat, et 11.000 communes forestières.

Le Comité d'Entente de la Forêt Française s'est constitué, il y a quatre ans, lorsque la baisse des cours des bois d'œuvre, la mévente du bois de chauffage et le danger d'invasion en France des bois étrangers ont obligé les divers syndicats régionaux à s'unir.

Le groupe la plupart des Syndicats forestiers : le Comité des Forêts, la Société Forestière de Franche-Comté

et des Provinces de l'Est, le Comité Central Agricole de la Sologne, le Syndicat des Propriétaires forestiers du Sud-Ouest, l'Union forestière du Sud-Est, la Fédération des Associations des communes forestières françaises, la Fédération des Groupements de Reboisement, l'Union des Associations de Défense des forêts contre l'incendie.

L'action du Comité d'Entente s'est immédiatement fait sentir au Parlement ; les Groupes forestiers du Sénat et de la Chambre des députés se sont appuyés sur lui pour obliger le Gouvernement à s'intéresser à la forêt.

C'est grâce à son intervention que les contingents d'importation ont été maintenus et souvent diminués et que le régime des licences n'a pas été modifié. Il est intervenu également dans la mise au point de l'accord franco-autrichien sur les bois. C'est grâce à son action persévérante que les bois de papeterie ont été revalorisés.

Aujourd'hui le Comité d'Entente intensifie son action et entreprend un vigoureux effort de rassemblement et d'organisation de tous les producteurs de bois.

Il n'y a aucune raison pour que le bois ne rapporte pas un bénéfice normal, comme le blé, le vin, le lait, la viande ou la betterave.

En groupant la grande masse des propriétaires de bois, la forêt trouvera la puissance capable de réaliser ses desirs légitimes.

L'une des principales préoccupations du Comité d'Entente est de fixer les qualités du bois et du charbon de bois utilisables dans les gazogènes. Lorsque cette question sera résolue, il sera possible d'organiser sur tout le territoire la distribution de ces produits de la forêt susceptibles de remplacer une partie de l'essence qui actionne nos automo-

Construire

Rien de plus grand ne peut être fait dans ce pays que la création de nouvelles familles rurales, de nouveaux foyers paysans et de rendre aux Français l'âme paysanne que la pieuvre industrielle leur a volée dans les villes où elles les a attirés.

Nos lecteurs nous excuseront de répéter sans nous lasser la nécessité de construire les villages de demain pour préparer cette déconcentration des cités tentaculaires et la disparition du prolétariat inhumain que le libéralisme sans frein a créé de toute pièce.

Si nous y revenons, c'est que notre joie est grande de retrouver coup sur coup, à nouveau, des auteurs qui battent à l'unisson du nôtre et qui poursuivent, eux aussi, sans lassitude depuis des années, cette même idée fondamentale pour l'avenir de notre France, et d'une humanité meilleure. — C'était, hier, un nouveau livre du colonel Billard, et c'est, maintenant, cet admirable article d'Emile Guillaumin, ce poète des réalités paysannes, qui vient de paraître il y a quelques jours dans le journal « La République » sous le titre : « Un village pour de vrai » à propos du Centre Rural de l'Exposition. Que dans si peu de lignes, tant de vérités, tant de grandeur puissent surgir, c'est avec la marque du talent de l'auteur, la certitude que l'idée est profondément vraie et son application profondément nécessaire.

Comme nous voudrions donc voir adopter par tous ce terme de ruralisme qui comprend bien davantage encore que la construction d'un village moderne vraiment complet « pour de vrai » au lieu d'une construction d'opérette éphémère.

Le ruralisme pour nous, c'est aussi l'étude de la décentralisation industrielle, le travail mixte Champs et Usines, la propriété accessible à tous, la dignité rendue à la personnalité humaine. Tout ce qui doit être enfin cette civilisation de demain qui ne sera plus urbaine, mais rurale, car, comme l'a dit Ford, les grandes villes ont maintenant fait faillite et leur règne est terminé.

A. GAULT,

Ingénieur agricole.

Une grande Assemblée Paysanne à Guérande

C'est au cœur de cette presqu'île guérandaise, sur le terrain de Colveux, d'où l'on découvre un merveilleux panorama, que se déroula la manifestation de dimanche, sous un gai soleil printanier. Plus de trois mille cultivateurs avaient répondu à l'appel du Comité régional de Défense et d'Action Paysanne, dont nous connaissons l'inlassable dévouement — A vous : Francis Mahé, Litou, Gennevois, Halgand, Fleury et bien d'autres !

M. Pichelin, maire de Guérande, souhaita la bienvenue aux orateurs, félicita les artisans de cette journée, puis exhorta les paysans à s'unir pour la défense de leurs familles et de leurs libertés.

M. Raymond Lefeuve, président de l'Entente Paysanne en Loire-Inférieure, qui présidait cette réunion, énuméra tour à tour les titres et mérites de ceux qui allaient semer la bonne parole : Robichon, Jean Bohuon, déjà bien connus parmi nous ; Pointier, président de l'Association générale des Producteurs de Blé, qui a fait de son association la cheville ouvrière de l'organisation professionnelle. Enfin, Dorgères... l'apôtre, l'homme infatigable, qui n'a jamais eu peur des coups ni de la prison, l'homme qui a su rendre au paysan la fierté de son métier !

M. Lefeuve nous dit combien est beau le mot d'entente et stigmatisa les faux dogmes qui veulent régir notre société moderne — toutes les nouvelles lois ou améliorations sociales, qui ne profitent jamais aux cultivateurs.

M. Robichon a l'impression que nous allons aboutir à un renouveau paysan. Le communisme, dit-il, recule. Non pas électoralement, car il conserve ses intentions d'asservir la France à la tutelle de Moscou, mais il recule au point de vue doctrinal. Il nous camoufle son programme. C'est nous, paysans, qui avons été le dernier bastion de résistance. Les campagnes françaises ont été réveillées par Henri Dorgères.

Un autre danger, poursuit Robichon, c'est la désertion des campagnes. Depuis quarante ans, 1 million 700.000 foyers ruraux ont disparu ; il y a en moins 720.000 exploitations rurales de moins de 10 hectares. Or, ces petites exploitations jouent un rôle de premier plan, car elles sont au service de la Famille. C'est l'âme paysanne que l'on voit mourir petit à petit. C'est l'Ecole qui n'est plus au service du Métier. Des critiques, on pourrait en faire longtemps... mais il faut en sortir. Clemenceau disait : Ce n'est pas avec des discours qu'on change un état de chose, c'est en se sacrifiant ! — A vous aussi, paysans, de savoir faire des sacrifices pour réaliser l'unité d'action. Jeanne d'Arc, cette petite terrienne, que nous fêtons dimanche, nous a laissé une leçon : Croire, croire en notre cause et agir en conséquence !

Jean Bohuon, de passage dans la région, avait accepté de grand cœur d'adresser quelques mots aux amis de Guérande. En termes amusants, il nous raconte comment nous appartenons tous aux « 200 familles ». Nous avons fêté, hier, le 1^{er} mai, en travaillant toute la journée. Chez nous, pas de gestes de haine, en servant le poing ; nous tendons la main à tous. Il faut laisser de côté ce qui nous divise ; la cause est vaine la peine : c'est la famille, c'est la chose magnifique qui s'appelle la France !

M. Pointier apporte le salut de ses camarades Picards, sa sympathie et son amitié. Il vient resserrer, si possible, les liens de solidarité de tous les producteurs de ce pays. Si nous nous laissons aller à la division, c'en serait fini de la défense agricole et paysanne !

En sa qualité de président de l'A.G.P.B., il nous parle de cet Office du Blé, du danger des offices et des premiers essais d'étatisme... Il était ardu d'aborder ces questions, purement techniques, en une aussi vaste assemblée. M. Pointier y apporta cependant toute sa verve, sa haute compétence, et nous tenons à l'en féliciter. Votre devoir, conclut-il, est de vous organiser, d'imposer votre volonté sur le plan professionnel. L'économie dirigée a fait son temps ;

l'économie libérale aussi. Vous imposerez l'économie organisée par la profession. Le devoir des syndicats et groupements, c'est de construire. Nous apportons un plan constructeur, pour remplacer un jour l'Office du Blé. Mais ce travail en profondeur doit être appuyé par l'action des masses paysannes. Le pays tout entier a les yeux tournés vers cette paysannerie, conservatrice des forces morales les plus saines et les plus pures. Vous sauvez le pays en sauvant votre profession !

Henri Dorgères tint ensuite la tribune durant plus de trois quarts d'heures, et sa péroraison fut hachée d'applaudissements.

Il développa tour à tour les différents thèmes d'injustice sociale qui frappent la classe paysanne, qui avante les uns au détriment des autres... La désertion des campagnes va s'accélérer, dit-il, et vous finirez par être la minorité, alors que vous êtes le nombre et que vous pourriez être la force. Il est temps de vous unir avec nous sous le drapeau de la défense paysanne. C'est pour le paysan ce que la C.G.T. est à l'ouvrier ; mais notre drapeau est celui de la France. Trop longtemps les paysans ont été divisés en catégories, ou se sont laissés diviser par des querelles politiques, des rivalités de clochers. Il y en a trop aussi qui comptent sur les autres. C'est cet état d'esprit, cet individualisme, cet egoïsme qui faut changer. Un paysan isolé, c'est comme un soldat qui n'a pas de livret fasciste : le jour de la mobilisation — sait où aller : c'est un déserteur...

L'orateur aborde ensuite la politique de déflation, puis la revalorisation promise de nos produits, qui ne fut qu'un lilliput ; la hausse de tout ce que nous achetons, les menaces de démolition douanière, l'insuffisante protection agricole. L'internationalisme veut la suppression des frontières et des barrières douanières. C'est la mort de l'ouvrier et du paysan français.

Enfin, Dorgères insiste sur les allocations familiales, égales pour tous et payées par l'Etat. Il développa magnifiquement ce thème, pour la sauvegarde du métier et de la famille... Vous devez refaire une France forte et prospère, s'écria-t-il. Nous ferons monter un peu plus haut nos trois couleurs, pour lesquelles nous sommes prêts à donner tout — même notre vie !

L'Ordre du Jour

Voici le texte, soumis à l'assemblée par le président, qui fut acclamé à l'unanimité :

« 3 à 4.000 paysans, cultivateurs, artisans, commerçants, vivant des produits de la terre, adhérents ou sympathisants du Front Paysan, ont répondu à l'appel du Comité régional de Défense Paysanne et applaudi vigoureusement les discours prononcés ; ont approuvé les idées et en adoptent les conclusions.

» Nous voulons, avec Dorgères, la revalorisation totale des produits agricoles, une protection douanière efficace, le relèvement des cours du blé.

» Nous constatons que les impôts sont cette année sensiblement augmentés. Tous les produits nécessaires aux paysans ont aussi subi des majorations extrêmement élevées et le déséquilibre entre les recettes et les dépenses du cultivateur ne cesse de s'accroître.

» Nous voulons aussi les allocations familiales égales pour tous et payées par l'Etat.

» Nous sommes décidés à poursuivre l'organisation du mouvement paysan avec la ténacité et la persévérance dont les paysans ont toujours fait preuve dans tous les temps, sur tous les fronts.

» Nous saurons encore défendre nos biens, nos demeures, nos familles et nos enfants des périls qui rôdent sur nos campagnes. Nous ne nous laisserons pas spolier et asservir.

» Forts de nos droits, conscients de notre force, nous voulons dignement et en paix vivre notre dur labeur.

Avant la fénaison, pensez à votre approvisionnement de sels

Le Sel et la production du lait

Chacun sait que le sel est aussi nécessaire à nos animaux domestiques qu'à l'homme; cependant, il est encore des cultivateurs qui considèrent ce produit, non pas comme un aliment et un condiment indispensable, mais comme une vulgaire gourmandise que l'on peut volontiers donner quand les affaires vont bien, mais que l'on peut ne pas distribuer quand les cours des produits agricoles sont bas et la vie difficile.

On a peine à croire que les cultivateurs qui raisonnent ainsi sont assez nombreux. L'avidité avec laquelle vaches, moutons et porcs prennent le sel lorsque ce dernier leur est chichement distribué, peut certes faire croire à une gourmandise de leur part. Il n'en est rien cependant, leur préférence marquée pour ce produit vient de ce qu'il leur est indispensable et il l'est d'autant plus que ces animaux ont parfois à satisfaire à des besoins élevés en chlorures. C'est ainsi qu'une vache laitière qui donne 12 litres de lait par jour a besoin, pour cette seule production, de 36 gr. de chlorures, tant de sodium que de potassium. Une quantité importante de chlorure de sodium ou sel est éliminée par l'urine, la sueur, etc... Or, si tous les aliments contiennent des chlorures, la ration reste cependant le plus souvent déficiente en sel, car nos plantes croissent sur les sols continuellement délavés par les pluies, lesquelles entraînent dans les profondeurs beaucoup de sels solubles.

Il est aussi une considération importante à mettre en lumière. L'homme a amélioré considérablement, par la sélection, la valeur laitière de la plupart de nos races bovines. La vache qui ne donne guère que le lait nécessaire à son veau n'existe plus dans les races laitières où les sujets qui donnent 4 ou 5.000 litres de lait par an sont de plus en plus nombreux et amener la vache à consommer assez d'aliments pour satisfaire à des besoins beaucoup accrus. Il n'est pas de moyen plus sûr d'y parvenir que de leur présenter des aliments agréables. C'est le but des condiments et, en cela, l'expérience montre que le sel est le roi de ceux-ci tout en étant le meilleur marché et de l'emploi le plus facile.

Mais le sel présente beaucoup d'autres avantages. Incorporé à 1 % à un fourrage, il maintient dans ce dernier, de par son pouvoir hygroscopique, une certaine humidité qui donne au foin une souplesse grâce à laquelle les feuilles des légumineuses restent adhérentes aux tiges. Or, celles-ci sont les parties de beaucoup les plus riches et les plus agréables au bétail. C'est grâce à cette propriété que l'on peut dire que le foin salé est infiniment plus riche et plus appétissant que le foin non salé. On peut juger ainsi que l'emploi du sel est loin d'être comparable à la distribution d'une gourmandise. En salant modérément les aliments de nos vaches laitières, on leur fait plaisir, mais le plus récompensé en l'occurrence est le cultivateur, qui :

Maintient ainsi son cheptel en meilleure santé ;
Distribue un fourrage plus riche, peut par conséquent en moins donner pour un égal résultat ;
Obtient des rendements plus élevés en lait, car les vaches mangent davantage d'un foin appétent riche en folioles. Le sel de la ration donnera à la vache la possibilité de trouver facilement les chlorures nécessaires à une sécrétion laitière sans appauvrir son organisme en ce sel qui en commande tous les échanges osmotiques.

Cultivateurs, saluez vos fourrages et vos barbotages, toujours, mais modérément. Ne saluez jamais l'eau de boisson.

L. ROY,
Directeur de l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière de Mamrolle (Doubs).

Dispositions d'intérêt régional ou local

Département de la Loire-Inférieure

Le Croisic à Nantes. — Le train 2822, qui ne circulait que les dimanches et jours de fêtes en été, est régularisé entre Le Croisic (départ. 17 h. 30) et Nantes (arr. 20 h.). Il dessert toutes les gares du parcours Le Croisic-Savenay à l'exception de la Croix-de-Méan, parcours sur lequel il se substitue au train 2824.

La Baule-Escoublac à Guérande. — Une navette est créée le matin sur cette section, pendant la période du 30 juin au 30 septembre, pour établir, à La Baule-Escoublac, une liaison avec le train 212 de Paris à l'aller, avec le train L^o sur Le Croisic, au retour.

Ne remettez pas à demain
L'emploi des Engrais St-Gobain.

Comment augmenter la qualité des fourrages par le salage

Les fourrages naturels et artificiels constituent la base du rationnement des animaux domestiques. Toute méthode qui contribue à en améliorer la qualité se traduit inévitablement par un meilleur rendement de la machine animale et procurera donc un supplément de bénéfices.

La qualité des fourrages récoltés est essentiellement variable et dépend principalement de la nature du sol et de sa fertilisation, qui déterminent la composition botanique des prairies. La période de fénaison, les modes de récolte et de conservation jouent également un rôle primordial pour l'obtention d'un produit de qualité.

L'animal utilisateur sera en définitive l'appréciateur, et s'il pouvait parler, il ne manquerait pas de faire d'intéressantes suggestions.

Les méthodes d'expérimentation alimentaire nous apprennent d'ailleurs, à ce propos, ce qui suit :

Alors que la valeur alimentaire de 100 kilos de foin de pré médiocre est exprimée par 19 unités amidon ;

Celle de bon foin de montagne : 35,5 unités amidon ;

Celle de foin d'excellente qualité : 40,6 unités amidon ;

Celle du lotier corniculé : 33 unités amidon ;

Celle de la luzerne : 26,5 unités amidon ;

Celle du sainfoin : 32,9 unités amidon ;

Celle du trèfle, qualité excellente : 35,6 unités amidon ;

Celle du trèfle soumis à la pluie : 18,3 unités amidon.

Ceci confirme ce que nous savons, c'est-à-dire que les fourrages sont deux fois plus alimentaires que d'autres à poids égal et que, d'autre part, des foin lavés perdent 50 % de leur valeur quand ils ne deviennent pas complètement inutilisables.

Par ailleurs, la valeur nutritive des fourrages provient principalement de parties non celluloliques, c'est-à-dire des folioles et petites feuilles qui, au cours des manutentions successives du fourrage, depuis sa coupe jusqu'au râtelier, ne doivent pas se séparer des tiges principales.

Chacun sait, par ailleurs, que les fourrages grossiers renferment une proportion de cellulose qui atteint presque le double de celle des fourrages de tout premier choix et que seule la cellulose digestible peut présenter un certain intérêt alimentaire.

La récolte des fourrages doit donc éviter de leur faire perdre de leur valeur et les rendre d'une excellente conservation.

L'emploi judicieux du sel provoque, à de très nombreux titres, un

perfectionnement très sensible de la qualité des fourrages.

En effet, il permet en fénaison effectuée par temps humide de rentrer des fourrages à peine secs, alors que le plus souvent ils auraient été ou réduits sensiblement de valeur ou perdus. S'ils avaient été hibernés sans être salés, la fermentation aurait été très active et la conservation excessivement mauvaise. Les exemples de ce cas sont particulièrement nombreux et connus.

Le sel procure des avantages tout aussi appréciables en fénaison normale. Les foin sont fauchés le matin, entre 4 et 8 heures, puis, attelés et hommes se rafraîchissent, se substantient. Vers 9 ou 10 heures on passe la faneuse.

Le même service recommence le lendemain ; si le foin est très épais, on donne un deuxième coup de faneuse, mais ce n'est pas toujours utile. Chaque soir, on charge jusqu'à la nuit la récolte coupée la veille et l'est ainsi fait une grosse économie de temps et de main-d'œuvre.

Le fourrage ainsi rentré aux trois quarts sec est salé à la dose de 1,5 à 2 %. Tout fourrage rentré est salé.

Des trèfles rentrés à moitié secs ont été salés à 5 % et se sont très bien conservés, le cultivateur a simplement pris la précaution de les

mélanger avec des fourrages peu ou pas salés au moment de la mise en consommation.

Les effets du sel sur la conservation des fourrages sont des plus heureux. Ils ne deviennent ni poussiers ni ne moisissent.

Ils restent souples, conservent leurs folioles, sont beaux verts et particulièrement appréciés du bétail. Rien ne reste dans les crèches et les fourrages médiocres, grossiers, celluloliques sont tout de même consommés, alors que sans sel les bêtes le transformeraient en litière.

La partie cellulolique, ligneuse des fourrages a ainsi, au contact du sel, augmenté sa digestibilité.

Les effets sur l'alimentation du bétail ne tardent pas à se faire sentir, et, de l'avis général des expérimentateurs, les bêtes ont meilleur poil, s'entraînent mieux, les laitières boivent plus et plus régulièrement, et ceci, joint à la meilleure qualité des fourrages consommés, augmente assez sensiblement la production laitière.

Le sel est d'ailleurs nécessaire à la santé des animaux au même titre que pour nous-mêmes.

Par ailleurs, le foin salé a de hautes qualités marchandes, il est plus agréable à l'œil, de meilleure présentation, plus digestible, moins dur à la dent du bétail que celle du foin de faneuse. L'odeur est plus fine et

ne correspond en rien à celle souvent butyrique du foin mal séché et qui a subi de fortes fermentations. Ajoutons aussi qu'il est plus lourd.

Les dépenses engagées pour le salage, et qui sont de l'ordre de 4.50 à 5 francs aux mille kilogrammes de foin rentré, sont de nombreuses fois couvertes par les résultats obtenus.

Le salage des fourrages, bien connu en Franche-Comté, y est pratiqué sur une très large échelle. Les expérimentations et démonstrations réalisées chaque année sont toutes éloquentes et favorablement concluantes.

GEORGES PARGUEY,
Directeur des Services Agricoles de Haute-Saône.

Pour vous rendre au marché
profitez des billets de marché
créés par le P.-O.-Midi

Ces billets comportent une réduction de 40 % et sont délivrés toute l'année pour Nantes, le samedi, par les gares des lignes d'Angers à Nantes, Athérez à Nantes, Savenay à La Bourse ou Nantes.

LE BILLET DE MARCHÉ
LE BILLET DU BON MARCHÉ

Les Sels agricoles dans l'Ouest

Le climat généralement humide de l'Ouest de la France constitue un obstacle à la fénaison, qui s'accomplit fréquemment dans de mauvaises conditions.

Dans les départements voisins de la mer qui sont caractérisés par des variations barométriques extrêmement rapides et des chutes de pluies souvent imprévisibles, on conçoit combien la rentrée des fourrages — encore plus qu'ailleurs — est étroitement liée aux circonstances atmosphériques ; aussi, fauche-t-on généralement les prés par petites étendues et s'empresse-t-on de rentrer les fourrages aussi vite que possible.

Si la saison est pluvieuse, le cas en est malheureusement fréquent, ces précautions ne peuvent empêcher que de nombreux fourrages sont rentrés dans de fort mauvaises conditions de dessiccation ou à des époques où leur qualité s'est amoindrie.

Dans l'Ouest de la France, où l'élevage est fort important, on conçoit la gravité de tels inconvénients et les préoccupations qu'ils entraînent pour les agriculteurs. Aussi, n'ignorent-ils pas l'utilisation du sel, cet agent conservateur des fourrages, qui leur permet de faire face aux intempéries.

Beaucoup d'entre eux préfèrent rentrer leurs fourrages un peu moins secs, en les salant à la dose voulue, évitant ainsi un séjour trop prolongé sur le pré, sous ces climats incertains ; d'autres ont recours au sel si la pluie est venue contrarier le chargement du foin ; ils n'ignorent pas, en effet, les dangers que présente l'engrangement d'un fourrage humide dont le sel ne vient pas arrêter la fermentation.

« LES FOURRAGES SALES SONT TOUJOURS DE MEILLEURE CONSERVATION QUE LES AUTRES ».

...écrivait M. AUDIER, ancien directeur des Services agricoles de Maine-et-Loire ; « il empêche le développement des moisissures et des poussières qui se forment dans les granges et les fenils, lorsque le foin a été rentré incomplètement sec ou après avoir souffert de la pluie ».

« En salant les fourrages de légumineuses (luzerne, trèfle, sainfoin, lotier) vous éviterez la perte des feuilles dont un certain nombre tombe inévitablement pendant le foinage et les manipulations du foin sec. Vous conserverez ainsi pour vos animaux une des parties les plus nourrissantes du fourrage ».

« Le principal avantage du salage est de réduire les risques de moilage par la pluie. En portant la dose de sel jusqu'à 40 kilos pour 1.000 kilos de foin, on peut conserver des fourrages mouillés qui ne seraient bons qu'à faire de la litière ».

« Si vos foin ont été plus ou moins abîmés par la pluie, ajoutez leur 15 à 20 kilos de sel par 1.000 kilos ; le sel excite l'appétit, il favorise la production de la salive, fait boire davantage et peut, finalement, faciliter la digestion, la production laitière et l'engraissement ».

« Riche, en son ensemble, de beaux pâturages, pays d'élevage par excellence, producteur de beurres et de fromages réputés, ce département se doit d'avoir de très bons fourrages ; malheureusement, ces derniers sont trop fréquemment gâtés, au moment de la récolte, par les pluies de cette région maritime ; aussi l'utilisation du sel y est-elle importante et facilitée par la proximité des marais salants dont la Loire-Inférieure est largement pourvue ».

Point de résultat incertain
Avec les Engrais St-Gobain.

Le Prix DESTRAIS en Loire-Inférieure

La Société des Agriculteurs de France a décidé d'attribuer cette année au département de la Loire-Inférieure, l'un des prix Destrais, d'une valeur de mille francs, à décerner en un ou deux prix, et nous a chargé de l'organisation de ce Concours.

Ce Concours est ouvert à TOUS les cultivateurs de la Loire-Inférieure (propriétaires, fermiers ou métayers) cultivant au moins 10 hectares en blé ou en céréales (blé, avoine, orge, seigle, blé noir) et qui auront obtenu les meilleures qualités. On tiendra compte, en outre, des conditions de culture et des soins apportés.

Prière à ceux qui veulent concourir, de bien vouloir se faire inscrire, dès maintenant, à M. Faivre, Syndicat des Agriculteurs, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes.

Liste des Maisons de Commerce accordant des Remises à nos Adhérents

SUR PRESENTATION DE LEUR CARTE

Alimentation

GAILLARD-BRIAND, Emile Poupard et C^o, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucres, sels, cristaux).

Ameublement

FOURNIER-GUENIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %.

NONDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erion). Remise 3 %.

MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %.

BOEFFARD, ameublement, 8, rue Mercœur, Nantes. Remise 5 %.

GRAINDORGE, Meubles et Literie, 11, rue Joseph-Caillé, près place Viarmes, Nantes. Remise 10 %.

E. LEFROID, 14, rue de la Barillerie, Nantes (près Pont d'Orléans). Tout pour l'ameublement, Remise 5 %.

Automobiles

SOCIÉTÉ NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Ile-Gloriette, Nantes. Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.

Bandagiste

JEAN DESCHAMPS, 9, rue Boileau, Nantes. Remise 5 %.

Bazar

GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes. Remise 5 %.

Bijouterie-Horlogerie

PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %.

ANDRÉ FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %.

H. CHAPPELLE, 17, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %.

PAVIN-PISSOT, 11, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %.

H. LANGLOIS, 19, rue de la Marine, Nantes. Joaillerie, antiquités. Remise 10 %.

Bouchons

MARCEL NORMAND, 2, rue Guépin, Nantes. Articles de cave et l'onnellerie. Remise 5 % sur bouchons, articles de caves et les soins du vin.

MAISON TOULON, Letinier successeur, 7, quai Brancas (près la Poste). Tous articles de cave. Remise 5 %.

Broderies

A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent et soie. Ornaments d'Eglise, Bronzes. Orfèvrerie. Remise 10 %.

Cadeaux

AU PACHA, R. Jacob, 9, 11, 13, passage Pommeraye, Nantes. Articles p^r fumeurs. Remise 10 %. Maroquinerie, cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.

AU LOGIS BRETON, passage Pommeraye (galerie du milieu de l'escalier). Cadeaux et souvenirs ; Remise 5 %.

Chapellerie

CHAPELLERIE MERCIER, F. Chesneau, 8, place du Pilori, Nantes. Remise 10 %.

TOURNIE, chapellerie, 39, rue de Verdun, Nantes. Remise 10 %.

CHAPELLERIE DE LA BOURSE, 28, place de la Bourse, et rue Thurot, Nantes. Remise 5 %.

P. BOUILLE, chapellerie, 5, rue de la Fosse, Nantes. Remise 10 %.

DELTY, chapellerie, 21, rue Crébillon, Nantes. Remise 10 %.

MAXIMS, chapellerie, 1, rue Boileau, Nantes. Remise 10 %.

Chaussures

PERROUIN VICTOR, 6, rue de Feltre, Nantes. Remise 5 %.

J. BRIAND, « Au Chat Botté », 4, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSURES LEGENDRE, 20, rue Contrescarpe, et « A la Renommée », place du Bon-Pasteur. Remise 5 %.

CHAUSURES ROGER, 2, rue de l'Echelle, Nantes (au bas des marches du Bon-Pasteur). Remise 5 %.

MAISON CHARLES TESSIER, 5, rue de Feltre, Nantes (en face le marché). Remise 10 %.

CHAUSURES S. DRESSOIR, 7, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSURES PAUL, 8, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

A. MARTIN, « Cordonnerie Moderne », 23, place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %, même sur les marques.

CHAUSURES RENE, 16, rue d'Orléans et Passage d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

G. LETOURNEAUX, 7, rue Guépin, Nantes. Remise 5 %.

J.-B. LAMBERT, 17, rue Louis-Blanc (près Gare Etat), Nantes. Spécialité chaussures de travail. Remise 5 %.

Chemiserie

MAISON LE PÉVIE, Cambonville, Succ^r, 3, rue d'Orléans, Nantes. Chemiserie, lingerie, bonneterie et blanc. Remise 10 % (sauf sur marques et soldes).

Chirurgien-Dentiste

Ph. FIEUX, 13, rue Lafayette, Nantes. Remise 5 %.

Coiffeur

MAISON CLEMENT, 8, rue Voltaire, Nantes. Remise 10 % pour indésirables et parfumerie.

Couronnes Mortuaires

A L'ÉGLANTINE, 1, rue du Moulin, Nantes. Remise 10 %.

Cycles

L. CHAPIN, Cycles Peugeot, 1, rue Strasbourg, Nantes. Sur motos. Remise 3 %. Sur vélos. Remise 5 %. Sur accessoires. Remise 10 %.

DOCKS DES CYCLES, AUTOS, MOTOS, 50, rue de la Fosse, Nantes (angle de la rue Jean-Jacques-Rousseau). Remise 5 %.

Dentelles

PETIT JACQUES, 14, rue Crébillon, Nantes. Dentelles, broderies, mouchoirs, bonneterie. Remise 5 %.

Droguerie

DROGUERIE DU CHATEAU, P. Martinet et C^o, 10, quai du Port-Maillard, Nantes. Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).

Electricité

A VIVANT & SES FILS, 6 bis, avenue Carnot, Nantes. Remise 5 %.

Fourrures

AU SINGE PERLE, 4, rue Franklin, Nantes. Fourrures, pelleteries. Remise suivant importance de l'achat.

Parfumerie

SARRADIN, Parfumeur-Savonnier, 7, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 % et timbres Nantaïs.

Pharmacies

PHARMACIE PRINCIPALE, 5, rue du Calvaire, Nantes. Remise 5 % (sauf produits à prix imposés).

PHARMACIE LEMAITRE, 18, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

PHARMACIE DE LA PLACE ROYALE, H. Le Bonzec. Tarif réduit (accordé aux assurés sociaux), même pour commandes adressées par Poste.

Vins

ENTREPOTS VINICOLES de l'OUEST, 8, rue Haudaudine, Nantes. Remise 3 % sur vins de table. Remise 5 % sur vins fins et liqueurs (marques exceptées).

BLAIN

SELLERIE - BOURRELLERIE - LITIERIE J. Ménard, rue du Château, Blain. Remise 5 % à nos adhérents sur présentation de la carte.

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS, Terrassement, Maçonnerie, Béton armé, etc... F. Lebreil, rue de Nantes, Blain. Remise 5 % sur tous travaux à nos adhérents.

CHAUSURES en tous genres, Charles Loddé, rue du Château, Blain. Remise 5 % aux adhérents sur tous achats et réparations.

FORGE, CHARRONNAGE, Serrurerie, Pompes, Machines agricoles, Fourny, rue de Redon, Blain. Remise 5 % aux adhérents.

POUDRE AGRITOX

Garantie sans Poison

Grandes richesses en principes actifs. Très Fine - Très Adhérente - Très Économique (Consommation maximum 15 kg à l'hectare) 5^o le FLY-TOX, 22, rue de Marignan, Paris

En vente au SYNDICAT



Le Maïs fourrage dans la Région de l'Ouest

Le maïs fourrage est une plante fourragère de plus en plus cultivée dans notre région de l'Ouest car il assure au bétail une nourriture rafraîchissante pendant l'été et jusqu'aux gelées. Il supporte très bien l'ensilage, ce qui permet de fournir aux bovins un fourrage vert pendant tout l'hiver. En raison de sa conservation facile, de sa richesse en matières nutritives et particulièrement en sucre, c'est une plante d'avenir, appelée à remplacer la betterave fourragère partout où la rareté de la main-d'œuvre ne permet plus de cultiver cette dernière.

Le maïs est exigeant en éléments fertilisants et comme, d'autre part, il occupe le sol pendant quatre ou cinq mois seulement, il faut lui fournir en abondance des éléments nutritifs, facilement assimilables.

L'absorption de l'azote est surtout considérable pendant les premiers mois de la végétation, après quoi c'est surtout la potasse qui est utilisée en grande quantité.

Notre champ d'expériences « Méthode hollandaise » du Lion-d'Angers (M.-et-L.) a bien montré l'importance de la potasse dans le développement du maïs fourrage. La variété « Blanc des Landes », cultivée en 1935 en cinquième année sans fumier de ferme n'a donné qu'un rendement insignifiant (16.000 kilos de fourrage vert à l'hectare) dans la parcelle sans potasse, tandis qu'elle donnait un plein rendement (55.200 kilos) dans la parcelle qui avait reçu 600 kilos de chlorure à l'hectare. Le maïs de la parcelle sans potasse avait cependant reçu, comme celui de la parcelle voisine, 800 kilos de scories et 300 kilos de sulfate d'ammoniaque à l'hectare avant le semis et 200 kilos de nitrate après la levée.

D'une façon générale, nous conseillons d'employer, en plus d'une bonne fumure au fumier de ferme bien décomposé, les engrais chimiques ci-dessous (dose rapportée à l'hectare) :

Engrais azotés.....	150 kilos
Super ou scories.....	400 —
ou Phosphate bicalcaire...	150 —
Sylvinite.....	500 —
ou Chlorure de potassium	200 —

Pour réduire les frais de main-d'œuvre, nous conseillons d'épandre, en mélange, les engrais potassiques et phosphatés. L'application a lieu avant le labour qui précède les semailles et au plus tard trois semaines avant celles-ci. A la rigueur, si l'on fait usage de super ou de bicalcaire et de chlorure de potassium on peut employer le mélange seulement quel-

ques jours avant le semis. Le sulfate d'ammoniaque est utilisé quelques jours avant les semailles. Le nitrate de soude peut être épandu en couverture, en même temps que les graines.

Une excellente pratique consiste à appliquer l'azote en partie sous forme ammoniacale avant le semis et le reste sous forme nitrrique après la levée.

Pour les maïs fourrages à très grand rendement (variété Caragua ou dent de cheval) qui peuvent fournir des récoltes allant jusqu'à 80.000 kilos à l'hectare, il y a lieu d'augmenter toutes les doses précédentes d'environ un tiers.

Les engrais chimiques, et particulièrement les engrais potassiques, ont une action très nettement favorable sur le maïs. En dehors de l'augmentation de rendement qu'ils produisent, les sels de potasse en particulier accroissent la valeur nutritive de la plante.

Le maïs fourrage est généralement semé à la volée, la levée est parfois longue et délicate si la terre n'est pas bien réchauffée et si l'y a refroidissement de la température après le semis. Aussi dans notre région ne peut-on guère commencer à semer le maïs avant le 15 mai. Les semailles peuvent ensuite aller s'échelonnant jusqu'au début de juillet. Il y a avantage à échelonner les semis de 13 jours en 13 jours, afin d'avoir tous les jours un fourrage qu'on peut couper au maximum de sa valeur nutritive, c'est-à-dire au moment de la formation des épis, quand les grains sont encore en lait.

Si la levée est bonne et le temps favorable (chaud et humide) la rapidité avec laquelle se développe le maïs lui permet de jouer le rôle de plante étouffante. Mais si la levée est défectueuse, avec refroidissement de la température, les mauvaises herbes risquent de prendre l'avantage et de gêner le développement du maïs qui devient alors une plante salissante, ce qui est un inconvénient grave, étant donné qu'il est généralement suivi d'un blé. Aussi les bons cultivateurs préfèrent-ils semer le maïs en lignes doubles suffisamment espacées pour permettre un binage après la levée et un buttage quelques jours après ; le maïs fourrage rentre alors dans la catégorie des plantes sarclées nettoyantes comme les pommes de terre, betteraves et choux fourragers, et bien fumé, il constitue un excellent précédent pour le blé.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.



Le Pigeonnier familial

(Suite et fin)

La question d'incompatibilité peut avoir une certaine répercussion sur un élevage, en ce sens que le propriétaire ne se rend pas toujours compte de ce motif qui empêche un couple de produire. Si le mâle ne plaît pas à la femelle, celui-ci finit par la rudoier et les choses ne font qu'empirer. Quelques remarques peuvent déceler assez rapidement cette particularité : La femelle fuit le mâle, qui cherche, lui, à l'empêcher de manger en la bousculant lorsqu'elle s'approche des graines. Si la femelle insiste, contrainte monte au colombier et ne fuit pas devant les roucoulements du mâle qui la suit aussitôt, celui-ci obtiendra assez rapidement ce qu'il désire, c'est-à-dire l'accouplement. Si, au contraire, cette femelle quitte son refuge, et que cette fuite se répète pendant plusieurs jours de suite, mieux vaut intervenir : Enlevez de la volière le mâle refusé. Mettez à la nuit, votre femelle dans une cage vide, de préférence celle où elle montait sur la poursuite du mâle. Introduisez auprès d'elle un autre mâle et fermez la cage que vous n'ouvrirez que dans la matinée du lendemain. Répétez l'opération deux ou trois jours de suite, et n'oubliez pas qu'elle ne peut être efficace qu'avec des adultes.

Il peut arriver qu'une femelle ne soit pas disposée à pondre et qu'elle renvoie cette fonction à une date ultérieure, mais elle ne doit pas s'obstiner à fuir l'approche du mâle. Si le couple en surveillance a déjà produit, l'intervention ne s'impose pas, car ce n'est qu'un simple repos que désire la femelle. Mais si elle n'a jamais eu de pigeonnette, et continue à fuir les roucoulements du mâle, faites-en un rôt, et remplacez-la :

Du côté mâle, vous reconnaîtrez l'incompatibilité lorsque la femelle restera tranquille sur sa planche de vol et que le mâle qui lui est destiné poursuivra les autres femelles, même celles accouplées. Il pourra arriver que ce mâle retourne, de temps en

temps, à la planche où l'attend patiemment la femelle, qui ira parfois jusqu'à le solliciter, en essayant de lui prendre le bec ou de lui becqueter le cou. Si ce mâle refuse et continue à poursuivre les autres femelles, opérez de même en introduisant une autre femelle dans sa cage, et à la nuit, il est extrêmement rare qu'un mâle refuse deux femelles de suite.

Il peut arriver qu'un mâle s'accouple avec deux femelles. Le cas n'est pas fréquent, mais il a été constaté. En ce cas, laissez-les faire tranquillement, et assurez-vous simplement que ce mâle est capable de nourrir tous les pigeonneaux qui viennent. Au cas contraire, ayez recours au cagnot pour accoupler la femelle supplémentaire avec un nouveau mâle, ou mettez-les en volière séparée, ce qui est plus radical. Ne les remettez en volière commune qu'après la première nichée, car cette femelle pourrait parfaitement retourner au couvainage, ce qui provoquerait une bataille de mâles, pouvant aller jusqu'à la mort de l'un d'eux.

Si vous élevez des pigeons uniquement pour votre table, choisissez des reproducteurs de taille moyenne (Mondains ou Romains) et ne cherchez pas à vous lancer dans les tailles phénomènes qui sont peu productives.

Pour les sujets d'agrément ou de décor, élevez des Capucins ou des Paons, qui sont d'excellents reproducteurs. Enfin, si vous avez la possibilité ou l'espoir de vendre également quelques sujets, dont le produit vous défraiera dans une mesure appréciable, choisissez une race unicolore (Carnaux) qui primera tous les jours aux yeux des amateurs, sur les races ordinaires et multicolores.

Les pigeons voyageurs sont merveilleux pour la reproduction accélérée. Ils sont un peu petits pour la table, mais leur acharnement et leur régularité à élever leurs pigeonneaux compensent leur petitesse.

OUILLER.

Groupements Front Paysan DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Réunions du 25 Avril

A Saint-Mars-de-Coutais

60 cultivateurs sont réunis pour entendre M. Joseph Guillard, des Montiers, venu apporter aux paysans des bords du lac le salut de ceux de la côte. En termes très nets, il condamne la politique du gouvernement actuel qui réduit, dit-il, au rang de seconde, ou même de troisième ou quatrième zone, ceux qu'on n'avait pas oubliés de mettre en première ligne, voici quelque vingt ans, quand il s'agissait de sauver le pays envahi.

Après lui, M. Cheguillaume, un des secrétaires des groupements Front Paysan de la Loire-Inférieure, fait un historique rapide du syndicalisme agricole français, né et grandi au milieu de difficultés et de contradictions de toutes sortes. Ces difficultés, dont les organisations professionnelles naissantes surent triompher jour après jour, constituent l'épreuve où se reconnaissent les grands mouvements sociaux sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir. Dans les circonstances graves que nous traversons actuellement, l'action des groupements de Front Paysan sera en quelque sorte le ferment qui fera lever et mûrir les promesses contenues dans le lent développement du syndicalisme, poursuivi patiemment depuis plus de cinquante ans.

A Port-Saint-Père

Peu après, devant 80 cultivateurs, les mêmes orateurs reprennent leur exposé. M. Cheguillaume insiste tout spécialement sur le caractère autonome des groupements Front Paysan de la Loire-Inférieure. Ces groupements, constitués en dehors et au-dessus de toute préoccupation d'ordre politique, représentent, non pas un nouveau parti, mais très exactement la base naturelle sur laquelle peuvent et doivent se rassembler tous les travailleurs de la profession agricole et des professions connexes soucieux de l'avenir de la vie paysanne et de son libre épanouissement.

A Saint-Lumine-de-Coutais

Malgré l'heure incommode de la réunion, les cultivateurs se sont rassemblés au nombre de 40. M. Guillard, en quelques mots humoristiques qui lui acquièrent d'emblée la sympathie de l'auditoire, déclare que, en cette fin de journée, il préférerait de beaucoup prendre une charrue aux lieux et place de la parole. Ce qui ne l'empêche nullement, d'ailleurs, d'intéresser vivement les assistants en rappelant, avec sa précision habituelle, les raisons qui doivent pousser les paysans à donner leur adhésion aux groupements de la Loire-Inférieure. Après l'exposé de M. Cheguillaume, la séance est levée sur l'accord unanime des cultivateurs présents pour développer l'action paysanne dans la commune.

Dans les trois communes visitées ce dimanche, on a pu constater que la formule d'organisation présentée par les groupements Front Paysan de la Loire-Inférieure offrait tous les caractères de souplesse et d'adaptation propres à rassembler tous ceux qui vivent de la terre sur la base naturelle de la défense de leur métier, ainsi qu'est venu le prouver l'afflux des adhésions.

en MAI-JUIN-JUILLET

L'engrais qui conviendra le mieux à toutes vos cultures

Pommes de terre - Betteraves

Maïs - Choux, etc...

c'est le

PHOSAMO

normal ou riche

car il est

complet, homogène, chimiquement neutre, à base des meilleurs éléments fertilisants, entièrement solubles

En vente dans tous les dépôts du Syndicat

Bientôt le DORYPHORE envahira vos pommes de terre

Combattez-le énergiquement, facilement, économiquement sans aucun danger d'intoxication, avec

BORTOX - CONCENTRÉ

(en poudrage)

Approvisionnez-vous dès à présent de BORTOX pour traiter dès l'apparition des larves

Bortox-Spécial (poudrages). Bortox-Mouillable (pulvérisations, contre pucerons, chenilles, alaises, etc.

Bortox-Appât, contre les courtilières.

En vente dans tous les syndicats et négociants. Renseignements, Cie Bordelaise, 24, rue du Calvaire, NANTES

Réunion du 2 Mai

A Saint-Père-en-Reiz

C'est devant une foule de plus de 700 auditeurs que M. Raymond Lefevre, président du Comité d'Entente et de Défense Paysanne de la Loire-Inférieure, prend la parole. Il remercie les cultivateurs de la région de récompenser ses efforts par des assemblées comme celle qui était réunie à Saint-Père-en-Reiz tout récemment, prouvant l'épanouissement de notre Front Paysan. Leur récompense à eux devait être d'entendre aujourd'hui deux brillants orateurs, grands défenseurs de la terre, MM. Dorgères et Pointier. M. Raymond Lefevre exprime le regret que Dorgères n'ait pu venir ainsi qu'il avait été annoncé.

Faisant ensuite un rapide tour d'horizon de l'état économique du pays, il relève que, au cours de la période qui a précédé le mois de mai 1936, l'agriculture ne semble pas avoir réellement profité de la facilité relative que connaissent les autres formes de l'activité nationale. M. Raymond Lefevre n'en veut pour preuve que l'exode rural qui, en dix ans, a vidé les campagnes françaises de quinze cent mille travailleurs agricoles. Or, dans cette période, on ne pouvait parler de surproduction. En effet, la protection douanière favorisait nos vins, nos blés et nos animaux de boucherie, mais nos versions chaque année, à l'étranger, pour nos céréales, nos produits agricoles, lin, chanvre, huile, etc...

Depuis mai 1936, nous voyons un nouveau gouvernement à l'ouvrage. Or, non seulement ce gouvernement ne remplit pas sa fonction d'arbitre naturel en cherchant à maintenir l'équilibre entre les diverses catégories de travailleurs, mais il aggrave le déséquilibre déjà existant en favorisant tous les travailleurs non agricoles au détriment des autres.

Cet exposé, d'une grande clarté, est vivement applaudi.

M. Pointier, président de l'Association générale des Producteurs de Blé, prend ensuite la parole.

Il signale le danger des mesures édictées dont la première et la plus connue est la création de l'Office du Blé.

A l'aide de chiffres et d'exemples très précis, il démontre que l'Office du Blé n'a su que freiner des cours qui auraient pu être rémunérateurs. De plus, cet Office, constitué à grands frais, s'est révélé incapable d'assurer un écoulement normal des stocks en établissant une juste répartition entre les départements déficitaires et les régions d'excédents.

M. Pointier s'élève vivement sur l'auditoire en rappelant les affirmations de M. Renaud Jean, président de la Commission de l'Agriculture de la Chambre. Celui-ci prétendait qu'une hausse des cours du blé n'aurait profité qu'à 50 ou 60.000 gros producteurs, alors que les 1.700.000 producteurs de moins de 50 quintaux auraient eu tout intérêt à la baisse, leur consommation dépassant, disait-il, le montant de leur production.

En fait, remarque M. Pointier, cette masse de petits cultivateurs ne consomme que 20 millions de quintaux sur les 40 millions qu'elle produit. Ils auraient donc, au contraire, tout intérêt à voir relever les cours pour les 20 millions de quintaux restant sur le marché.

M. Pointier s'élève ensuite contre l'économie libérale dont la retentissante faillite ne sera pas compensée par le socialisme d'Etat qu'on tente de nous imposer actuellement. Il indique alors comme unique remède l'organisation de la paysannerie française sur le plan professionnel et interprofessionnel. Ainsi l'union et la solidarité de tous ceux qui vivent de la terre, en sauvent leur profession, sauveront le pays.

Les applaudissements de l'Assemblée témoignent à M. Pointier de l'intérêt qu'il a su faire naître dans son auditoire.

M. Raymond Lefevre fait alors accuser par l'Assemblée un ordre du jour réclamant pour tous les travailleurs de la terre la juste rémunération de leur labeur, sous forme d'une révalorisation des produits et de l'obtention d'avantages équivalents à ceux accordés aux travailleurs des villes, sous une forme adaptée aux nécessités de la vie rurale.

Cet ordre du jour réclame, en outre, des facilités pour l'accès des travailleurs de la terre à la petite propriété et pour le maintien au sol de la famille paysanne, sous l'égide d'une politique économique et sociale à prédominance nettement rurale.

Des Céréales en terre : Blé et Avoine

Dans de précédents articles, nous encourageons les agriculteurs à soigner leurs blés en terre. L'hiver pluvieux les a décolorés dans les terres argileuses, et ceux-ci ont une teinte jaune paille caractéristique. A ce trouble physiologique dû à l'asphyxie des racines, s'est ajoutée une altération de l'extrémité des feuilles provoquée par des coups de froid provenant des gelées et des giboulées de fin mars.

Devant ces deux attaques extrêmes subies par les blés, nos agriculteurs doivent recourir à l'emploi des engrais azotés. Malheureusement, cette année, la culture a eu des difficultés dans le réapprovisionnement de ces engrais, ce qui a entraîné, par conséquent, le manque de ces engrais, ce qui a entraîné, par conséquent, le manque de ces engrais, ce qui a entraîné, par conséquent, le manque de ces engrais.

Ces recommandations sont trop communes et même appréciées par les agriculteurs pour y insister davantage ; mais toutes les céréales ne sont pas traitées comme le blé.

Tout le monde a remarqué au battage, au triage ou au vannage, puis enfin aux essais de germination ou à leur levée, la mauvaise qualité des avoines de l'an dernier. Nous sommes certains qu'une fumure équilibrée et un peu d'azote au printemps, en couverture, auraient amélioré leur qualité.

Nous demandons, l'an dernier, à un agriculteur, de faire un essai avec engrais azoté sur de l'avoine. Ce dernier fut étonné de cette demande et répondit franchement : « Mettez-en si vous le voulez, moi je n'en mets jamais. » — « C'est bien pour cela que je vous le demande, lui répondis-je, et sous son regard amusé et légèrement narquois, l'engrais fut semé. »

Trois semaines après, nous revoyons cet agriculteur, et en souriant à notre tour : « Eh bien, qu'en dites-vous ? » — « Je n'y croyais pas », répondit-il.

Beaucoup d'agriculteurs ont cette incertitude pour l'emploi de l'engrais azoté sur l'avoine. Qu'ils fassent donc, vu la pénurie de ce grain, des essais avec 150 à 200 kilos d'engrais azoté à l'hectare et, à notre tour nous pourrions, comme au brave agriculteur cité plus haut, leur demander : « Eh bien, qu'en dites-vous ? »

André ASSAUD,
Ingénieur agricole.



Réunion du 2 Mai à Saint-Fiacre

Dimanche 2 mai a eu lieu à Saint-Fiacre une réunion de la section communale du Syndicat professionnel des Viticulteurs du canton de Vertou.

Elle était présidée par M. Verlynde, entouré des dirigeants locaux, MM. de Coudesbuc et Guillet.

M. Verlynde fit une conférence sur la cochyliose et sur le fonctionnement de la station de défense, qui marche dès maintenant à La Haie-Fouassière et qui préviendra les viticulteurs du canton de Vertou des jours où ils devront traiter leur vigne pour avoir le maximum de réussite.

Il invita ensuite les viticulteurs à envoyer quelques bouteilles pour le Rallye automobile du Muscadet, dont les concurrents passeront dans notre vignoble le dimanche et le lundi de la Pentecôte.

Après quelques mots émus à la mémoire du regretté président de la section de Saint-Fiacre, M. Fresné, qui était si dévoué pour défendre nos Muscadets, M. Verlynde demanda aux viticulteurs de bien vouloir compléter leur bureau en élisant un président. M. de Coudesbuc est élu à l'unanimité.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 3 Mai 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BOEUFs.....	9 40	8 40	7 40	10 30	65	4 62	3 70	6 38
VACHES.....	9 40	7 80	6 90	10 90	5 65	4 30	3 45	6 97
TAUREAUX.....	8 00	7 50	7 10	8 20	4 80	4 12	3 55	5 08
VEAUX.....	13 90	12 90	11 90	14 70	8 35	7 35	5 55	9 10
MOUTONS.....	15 50	12 00	9 70	16 80	7 75	5 65	4 25	8 40
PORCS.....	9 00	8 56	6 56	9 28	6 30	6 00	4 60	6 50

Marché du Lundi. — Arrivages par départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 135 boeufs ; 105 vaches ; 25 taureaux ; 180 porcs.	MAINE-ET-LOIRE. — 390 boeufs ; 163 vaches ; 35 taureaux ; 170 veaux ; 280 porcs.
VENDÉE. — 120 boeufs ; 110 vaches ; 20 taureaux ; 30 porcs.	MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

Boeufs et vaches, hausse 10 centimes en extra. Taureaux, baisse 20 centimes en extra et 10 centimes en première qualité.	Agneaux, moutons, brebis, pas de changement.
Veaux, hausse 20 centimes, toutes qualités, au kilo de viande nette.	Porcs, hausse 10 centimes en extra et première qualité ; 20 centimes en deuxième qualité et au kilo poids vif.

En raison des Fêtes de l'Ascension, le Marché de la Villette du jeudi 6 mai ne nous est pas parvenu.

Contre le Doryphore : Pulvérisation ou Poudrage ?

S'il faut en croire la théorie fréquemment mise en avant par certains, qui veut que les grandes invasions parasitaires de printemps succèdent toujours aux hivers doux et pluvieux, nous sommes assurés d'avoir cette année des doryphores en abondance. Peut-être cette théorie ne mérite-t-elle, à vrai dire, qu'un crédit limité, mais il n'en est pas moins vrai que de tous côtés, dans les jardins et en plein champs, d'innombrables doryphores ont été aperçus dans les sillons, lors des labours de printemps. Ces insectes, dès que les pommes de terre sortent du sol, vont commencer leur ponte, et il nous faudra donc intervenir.

Pour les traitements nécessaires, nous disposons à l'heure actuelle de deux catégories de produits qui ont fait la preuve de leur efficacité : les divers arsénates destinés à être utilisés en pulvérisations, sous forme de bouillies, et les poudres végétales (à base de rotenone et de pyréthrine) que l'on emploie en poudrages.

Pulvérisation ou poudrage à sec, quelle méthode doit-on conseiller ? Il semble que tous les avantages

soient en faveur du poudrage, procédé qui paraît en effet à la fois plus simple, plus rapide et plus économique.

Plus simple, parce que le poudrage ne nécessite aucune préparation ni aucun mélange. Le produit s'emploie tel qu'il est livré par le fabricant, sans qu'il soit besoin d'y ajouter ni eau, ni dosage ingénu. Pas d'erreur de dosage possible par conséquent.

Plus rapide, parce que les quantités de poudre à répandre sont infiniment plus faibles que les quantités de bouillie nécessaires pour une même surface. Il s'ensuit qu'avec une simple poudreuse à dos, un homme peut aisément traiter trois hectares dans sa journée, alors qu'avec un pulvérisateur de même dimension et de même prix, il lui est impossible de traiter plus d'un hectare.

Plus économique enfin : si on compare en effet le prix du traitement d'un hectare par les deux procédés (pulvérisation et poudrage), on remarque que, si le prix d'achat du produit est inférieur de quelques francs (90 à 100 francs contre 100 à 120 francs) lorsqu'on utilise la bouillie à l'arséniate, il faut en revanche, dans ce cas, faire entrer en ligne de compte le transport d'une quantité d'eau considérable. Transport coûteux, compliqué, et quelquefois même très gênant, lorsqu'on opère en période de sécheresse. De plus, et comme nous l'indiquons plus haut, les frais de main-d'œuvre sont trois fois moindres pour un poudrage que pour une pulvérisation, et la fatigue est beaucoup moins grande pour l'opérateur, qui n'est pas obligé de recharger constamment son appareil.

Il y a lieu de faire entrer également en ligne de compte, en faveur des poudrages, un argument très important, qui est le suivant : les bonnes poudres végétales, telles que la Poudre Agri-Tox, sont efficaces à la fois par contact et par ingestion, c'est-à-dire que les insectes sont tués s'ils sont touchés par le produit ou s'ils en absorbent. Les arsénates, au contraire, n'agissent que comme poisons internes, et il est donc nécessaire que l'insecte mange pour s'empoisonner. Il s'ensuit que si l'un et l'autre produit sont également efficaces contre les larves, qui sont très voraces, la plupart des adultes échappent aux traitements arsenicaux, car ils mangent fort peu, leur rôle se bornant à s'accoupler et à pondre pour assurer la reproduction de l'espèce.

Un seul argument de quelque valeur a été invoqué souvent en faveur des pulvérisations, c'est la possibilité de traiter ainsi, du même coup, contre le mildiou de la pomme de terre, en mélangeant la bouillie insecticide à un sel de cuivre. Cet argument lui-même est discutable, car il faut tenir compte tout d'abord que la pomme de terre est extrêmement sensible à l'action du cuivre. Tous les observateurs ont pu remarquer que la maturité des pommes de terre traitées abondamment aux bouillies cupriques était considérablement retardée, et que leur germination se trouvait quelquefois contrariée par la suite. Il est donc préférable, sauf dans les étés exceptionnellement humides, de n'utiliser le cuivre qu'avec prudence. D'autre part, les traitements contre le doryphore et contre le mildiou ne se font pas nécessairement au même moment.

Nous conseillons donc, pour conclure, d'utiliser contre la première génération du doryphore, une bonne poudre végétale, à base de rotenone et de pyréthrine, de qualité éprouvée. Le traitement sera fait immédiatement après l'apparition des premières larves, et renouvelé, si besoin est, au mois de juillet contre la deuxième génération, le traitement au cuivre contre le mildiou n'étant effectué dans l'intervalle que si la température l'exige.

F. ROBIN,
Ingénieur agronome.

LE CULTIVATEUR ISOLE EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

Le commissaire la pressait de questions et elle baissait la tête, parlant entre le désir de parler et la prudence villageoise qui lui ordonnait de se taire.

Comprenant qu'il n'obtiendrait rien par la douceur, le magistrat prit un air sévère pour déclarer :
— Vous n'ignorez pas qu'un faux témoignage est puni de prison et que la justice arrive à tout connaître, tôt ou tard. Prenez garde, vous me cachez quelque chose, mais je le saurai.

Terrorisée, la servante se mit à pleurer.
— C'est une idée que j'avais, dit-elle, mais elle est sûrement mauvaise...

— Qui sait... Dites toujours.
— Je ne voudrais pas que, par ma faute, il arrivât du mal à Ephrem.

— Quel Ephrem ?
— Chaudière, le commis d'Aimé Baillot.

— Qu'a-t-il fait ?
— Ah ! rien, monsieur le commissaire, c'est un garçon trop convenable pour avoir fait un coup pareil, mais c'est rapport à ce que Rosa m'a dit.

— Que vous a-t-elle dit ?
— C'est quinze jours avant la nocce et tout un chacun savait qu'Ephrem courtoisait la fille Pivard, pour le bon motif s'entend ; seulement quand le maître s'est présenté, le vieux n'a pas hésité, comme de juste ! A sa place, entre un gueux et un richard, vous en auriez fait autant, monsieur le commissaire !

— Assurément, ma fille, et alors, qu'est-il arrivé ?
— Rosa a été promise au maître

et Ephrem ne décollerait pas.
— Comment savez-vous cela ?
— Au village, ça se disait... Lui qui ne buvait jamais, il s'est offert des cuites, sauf votre respect, qu'il roulait dans les « bernies » (1).

— Ah ! Et lorsqu'il avait bu, que disait-il ?
— Des bêtises.
— Lesquelles ?

— Des bêtises, je vous dis, car il est doux comme un mouton et incapable de faire du mal à un chrétien. Il menaçait Ovide Nédens, hein ?

— La servante ouvrit de grands yeux étonnés.
— Comment savez-vous ça ?

— La justice sait tout ; aussi, dites-moi la vérité entière. Il menaçait le fermier.

— Des contes d'homme bu... il dit-elle, mais ça paraît sérieux.

— Et lorsqu'il se trouvait avec Nédens ?
— Il s'en sauvait. Il n'y a que le jour de la jument... mais je n'étais pas là et c'est Joseph, le domestique, qui pourrait vous raconter la dispute. C'est ce jour-là que Rosa m'a parlé du malheur qui arriverait.

— Que vous a-t-elle dit ?
— On s'en allait toutes les deux au Pré Perdu porter le « neuf heu-

res » aux faucheurs et elle me racontait qu'Ephrem pleurait et était capable de faire un malheur.

— Ensuite,
— C'est tout.
— Vous ne savez plus rien ?

— Rien, Monsieur le commissaire. Ne me cachez rien si vous ne voulez pas aller en prison.

Mélie se mit à pleurer.
— Je vous ai tout dit, vrai de vrai, Monsieur le commissaire.

— C'est bien, répondez-vous.
Et tourné vers un gendarme, le magistrat ordonna :

— Qu'on fasse revenir le domestique Joseph.

Chiffonnant sa casquette entre ses doigts, le villageois se présenta un peu inquiet et tout de suite perdit contenance devant la question brutale qui lui était posée :

— Que s'est-il passé entre le fermier et Ephrem Chaudière le jour de la jument ?
— Rien... rien, mon juge.

— Ne mentez pas.
— Un coup de colère... on lance des mots... et puis on ne le ferait pas...

— Expliquez-vous plus clairement.
— C'était la Grise, mon juge, une bête qui avait déjà pouliné trois fois et quasiment toute seule ; mais ce jour-là nous avons cru qu'elle allait

crever, sauf vol respect.
— Ensuite ?
— Ovide n'avait pas voulu du vétérinaire, rapport à la dépense, comme de juste, et comme on a vu que la bête allait périr, on a couru chercher Ephrem qui s'y connaît avec le bétail.

— Qui est allé le chercher ?
— Moi, mon juge.

— Qu'a-t-il dit en vous voyant ?
— Il finait dans un pré de Baillot, son patron ; je lui ai dit ce qu'il en était, il m'a répondu : « J'y vais ».

— Après ?
— Nous sommes revenus tous les deux à la ferme et c'est lui qui a sauvé la Grise, ça on peut le dire.

— Que s'est-il passé entre Nédens et Chaudière ?
— « Quasiment » rien, mon juge.

Ephrem avait refusé le café, qu'est une politesse comme chacun sait. Ovide a voulu lui donner dix francs en disant : « Avec moi, rien pour rien ; voici pour ta peine. »

— Et puis ?
— Et puis... dame... et puis... Ephrem a refusé l'argent, comme le café.

— Dans quels termes ?
— Des termes ?...

— Ne faites pas l'imbécile, vous me comprenez, répondit-il.
— Mais, mon juge, je ne me rap-

pelle plus, je m'occupais des bêtes.
— Faites attention... je sais ce qui s'est passé et vous mentez.

— Ah ! vous savez... répéta le domestique en se grattant la tête... c'est que, voilà, mon juge, je ne voudrais pas faire arriver malheur à un honnête homme.

— Vous préférez aller en prison ?
— Ça... ah ! ça, pour sûr que non, mon juge, mais vous savez bien... dans la colère, on prononce des paroles... et puis, après...

— Au fait, qu'a répondu Chaudière à l'offre du fermier ?
— Ben... des mots sans conséquence ; il a dit comme ça : garde ton argent, si je te prenais quelque chose ce serait les dernières gouttes de ton sang.

— Il allait cogner, comme de juste, mais je les ai séparés en leur disant : Vous n'allez pas vous battre, et Ephrem a déclaré : ça n'en vaut pas la peine.

— A votre avis, croyez-vous que c'était l'offre de l'argent qui avait excité la colère de Chaudière ?
— C'était une offense, pour sûr, mon juge, rapport qu'un service ne se paye pas, mais il y avait aussi de la Rosa.

— La venue du fermier.
— Qu'est-ce que ça faisait encore que « sa bonne amie », Ephrem avait du sen-

timent pour elle.
— Et elle ?
— Dame ! elle, on sait bien que c'est le père Pivard qui l'a forcée à « marier » le maître.

— Ah ! Monsieur le commissaire, un si bon garçon qui ne voulait plus que je travaille chez les autres et qui m'avait dit qu'à la ferme il y aurait bien de la besogne pour moi... un homme qui avait acheté du linge à la douzaine... une montre... des robes et de tout... de tout, quoi ?... Et quel fermier, Monsieur le commissaire !...

Il n'avait pas son pareil pour reconnaître une bonne bête avec une mauvaise... Dans tous les comités il avait eu des médailles et des diplômes en veux-tu, en voilà !...

— Nous savons tout cela. Alors c'était un beau mariage que faisait votre fille ?

— Du linge par douzaine que je vous dis, Monsieur le commissaire. Elle devait être heureuse, elle aimait son fiancé.

Le père Pivard se frotta les mains avec embarras.

— Pour sûr, Monsieur le commissaire, qu'elle connaissait le prix de la toile et qu'elle voyait bien la somme que ça faisait ! Même que c'était une fameuse preuve qu'Ovide l'aimait joliment.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

VIENDE DE PARAITRE

La Chanson du Blé

Préface par M. A. Pointier, président du Comité d'Action paysanne et de l'Association générale des Producteurs de Blé, illustrée de nombreux dessins originaux de Pierre Mouveau. La Chanson du Blé, de Jean Engelhard, l'ardent défenseur depuis de longues années de la cause paysanne, s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la terre française, et à son avenir, intimement lié à celui du pays.

En une prose alerte, brutale quelquefois, et cependant toujours imprégnée de poésie, l'auteur dévoile les pensées, les sentiments confusément ressentis du paysan, ses espoirs, ses angoisses, ses déceptions, tout cela dans le cadre même de la nature, au cours de l'immense effort accompli d'un bout de l'an à l'autre pour aboutir au « Miracle du Pain », ce pain que vous trouvez chaque jour sur votre table.

Le pain, le blé, demeurent quel qu'on fasse des symboles. La Chanson du Blé rendra au paysan terré de labeur le sentiment de la grandeur de sa tâche. Aux autres, elle fera mieux sentir que sans notre terre, nos paysans et notre blé, nous ne serions pas.

Chaque Français devrait lire, et méditer. La Chanson du Blé et il faut féliciter les « Horizons de France » d'avoir édité ce bel ouvrage qui vient à son heure.

Prix : 10 fr. ; franco : 11 fr.

Chemins de Fer de l'Etat

FOIRE-EXPOSITION DE LA ROCHE-SUR-YON

Le dimanche 9 mai 1937, des billets spéciaux, réduction de 50 %, pour La Roche-sur-Yon, seront délivrés au départ de toutes les gares situées sur des sections de lignes de :

Chantonnay à La Roche-sur-Yon.

Luçon à La Roche-sur-Yon.

Les Sables-d'Olonne à La Roche-sur-Yon.

Croix-de-Vie-Saint-Gilles à La Roche-sur-Yon.

Sainte-Pazanne à La Roche-sur-Yon.

Clisson à La Roche-sur-Yon.

Cette Foire-Exposition sera très importante.

C'est donc une occasion de profiter des prix très réduits pour visiter les stands de cette Foire-Exposition.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares.

Tous les emballages sont gratuits et non repris.

Pour Machines Agricoles :

Par 180 k. 300 l. 301.

Demi-fluide 3 60 3 80 4 70

Epaissie 3 80 4 00 4 90

P^e cylindre vapeur 4 60 4 96 5 80

Pour Moteurs, 3 80 4 00 4 90

P^e transmissions, 3 70 4 00 4 90

P^e Moteur Electr., 4 90 5 10 6 00

Pour Ecrémeuses :

H. de vassel^e jaune 3 50 3 70 4 60

Blanche pure..... 5 10 5 40 6 30

Pour Moteurs et Camions :

Très fluide..... 4 75 5 00 5 90

Fluide, 1/2 fluide... 5 00 5 25 6 20

Demi-épaisse..... 5 00 5 25 6 20

Epaissie 5 30 5 50 6 40

Pour Autos (marque supérieure) :

Fluide 6 00 6 20 7 30

Demi-fluide 6 20 6 40 7 30

Demi-épaisse..... 6 20 6 40 7 30

Epaissie 6 60 6 80 7 70

Huile Noire épaissie pour boîtes de vitesses 5 20 5 10 6 30

Huile pour Moteur Diesel..... 6 30 6 60 7 40

Par tonnelets de 50 litres, nous consulter.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat,

3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.

par annonce de 5 lignes maximum

1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

71. — A vendre BEAU PLANT D'ASPERGE « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

77. — BEAU TERRAIN à vendre, sur Saint-Sébastien, convenant à culture maraîchère. S'adresser à M. Butreau, avenue de la Civièrre, Nantes.

78. — A louer PETITE FERME de 10 hectares, située à Saint-Aignan-de-Grandlieu. Libre l'automne 1937. Cheptel fourni par le propriétaire. S'adresser au Syndicat.

83. — A louer pour la Toussaint, proche une FERME de 4 ou 6 hectares, à 8 kilomètres de Nantes, terres, vignes et prés. S'adresser au Syndicat.

84. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1937, TRES BONNE FERME de 10 hectares 30 ares, près la gare de Couëron. S'adresser à M. Pierre Chatelet, expert, Couëron (Loire-Inférieure).

85. — A vendre VOITURE ANGLAISE avec cerceaux-capote. S'adresser au Syndicat.

86. — A louer immédiatement, ou au 21 septembre 1937, TRES BONNE FERME de 44 hectares, située dans la Loire-Inférieure, près d'un bourg et d'une gare. S'adresser à M. Leclair, agent d'affaires à La Roche-Bernard (Morbihan).

DEMANDES

59. — On demande pour 1^{er} novembre 1937, ou avant si possible, UN BON VIGNERON pour exploiter à moitié fruits 12 à 13 hectares environ, terres, prés et vignes, près Nantes. Adresse au Syndicat.

62. — JEUNE MENAGE demande place chez jardinier ou maison bourgeoise ; homme permis de conduire, femme toutes mains. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

67. — On demande MENAGE, jardin-vignes, permis de conduire ; femme bonne à tout faire. Sérieuses références exigées. S'adresser au Syndicat.

68. — On demande MENAGE, homme vigneron, femme occupée. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

69. — MENAGE demande place garde-jardinier, entretien château, basse-cour ; permis de conduire. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 10 mai. — Bouvron, Ligné, Brains, Tournais.

Mardi 11. — Boussay, Mésanger, Le Loroux-Bottereau.

Mercredi 12. — Chauvé, Guéméné-Penfao, Herbignac, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Michel-Chef-Chef, Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Jeudi 13. — Aigrefeuille, Couëron, Escoublac, Donges.

Vendredi 14. — Fresnay, Pont-Château.

Samedi 15. — Le Bignon, Grand-Auverné, Varades, Paimbœuf.

Dimanche 16. — La Chapelle-des-Marais.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour : Nantes, le 5 mai.

Farine de froment..... 220
Blé..... 110
Avoine grise ou noire..... 109
Avoine bigarrée..... 105
Sarrasin Bretagne..... 101
Orge indigène (Côtes-du-N.) 116
Orge Marco..... 118
Maïs Indo-Chine..... 113
Son région, bonne fabricat. 54
Riz Saigon N° 1..... 94

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 30 avril

VEAUX : 556. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5,50 à 7,50. Moyenne, 6,30. A déduire pour la campagne, 0,80 par kilo ; moyenne, 5,50.
BOEUF : 36. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 2,75 à 3,25 ; 2^e qualité, 2 à 2,50 ; 3^e qualité, 1,50 à 1,75. Derrière : 1^{re} qualité, 5,75 à 6,25 ; 2^e qualité, 5 à 5,50 ; 3^e qualité, 4,25 à 4,75.
MOUTONS : 226. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 7,50 à 8 fr. ; 2^e qualité, 6,25 à 7,25.
AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

Paille de blé :
bottée 240
pressée 250
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 5 mai.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, la botte, 5 fr. 50. — Betteraves, les 6, 6 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. 25. — Céleri rave, les six, 4 fr. — Choux-pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 5 fr. — Tomates de Rio, 4 fr. — Pommes de terres nouvelles, le kilo, 1 fr. 50 ; pommes de terres vieilles, 0 fr. 45.

Cours des Vins

MUSCADET 650 à 700
GROS-PLANT 350 à 450
VIN BLANC D'HYBRIDES..... 300 à 350

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, oeillets cuivre tous les mètres, 150 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les larges, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 17 20

Lin et Jute : vert gras..... 18 20

Lin : vert gras..... 23 20

Chanvre : N° 1 vert gras ou

chacun enduit..... 24 40

— N° 2 vert gras ou

chacun enduit..... 26 30

— N° 3 vert gras..... 30 70

Coton : A vert gras..... 22 20

— B vert gras ou ca-

chou 24 20

— C vert gras..... 26 25

— D vert gras..... 31 20

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

LINOLEUM - TAPIS - TOILES CIRÉES

Couvre-Parquet - Rémoileum

Largeur 2 mètres. Le mq. : 10 fr.

Envoi du CATALOGUE sur demande

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^e, 57, rue Saint-Clement. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.

MARCHÉS RÉGIONAUX

Le demi-kilo :

Beuf, 1^{re} catégorie, 7 à 14 fr. ;

2^e catégorie, 5,50 à 4,50 ; 3^e catégorie, 2 à 3,50.

Veau, 1^{re} catégorie, 7 à 10,50 ;

2^e catégorie, 6 à 7 fr. ; 3^e catégorie, 6 fr.

Mouton, 1^{re} catégorie, 11 à 12 fr. ;

2^e catégorie, 8,50 à 10,50 ; 3^e catégorie, 6 fr.

Porc, 4 à 8 fr.

Beurre, 6 à 8 fr.

Œufs, — La douzaine : 4 fr. à 4,25.

Poulets, — 8 à 10 fr.

Lapins — 5 fr. 50.

ANCENIS

Avoine, 120-125 fr. ; Blé noir, 95-100 fr. ; seigle, 110-115 fr. ; orge, 115-120 fr. ; Foin, les 500 kilos : 10-120 fr. ; paille, 100-110 fr. — Poulets gros, le demi-kilo, 8,75-9 fr. ; canards, 4,25-4,50 ; 24 à 26 fr. ; lapins, la couple, 9 à 10 fr. ; canards, la couple, 9 à 10 fr. ; poulets, la couple, 24 à 30 fr. ; 4 fr. ; beurre, le demi-kilo, 5,25-5,75 ; 4 fr. ; Beufs de travail, la paire, 6.000 à 7.000 fr. ; vaches d'herbagers, l'unité, 1.800 à 2.100 fr. ; vaches laitières, 2.000 à 2.600 fr. ; vaches, le kilo, 5,75 à 6,50 ; génisses d'un an, l'unité, 1.000 à 1.500 fr. ; pores gras, le kilo, 5,70-5,75 ; pores de lait, 130 à 150 fr.

Blé, 148,